

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE D'OLIVESE DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 05/2023

Séance du 25 mars 2023

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

Afférents au Conseil : **10**
Membres en exercice : **10**

Date de la convocation : 16/03/2023
Date d'affichage : 16/03/2023
Ayant délibéré : 8 Votés Pour : 8
Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt et trois, le vingt-cinq mars à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle polyvalente de la Commune, le bâtiment communal abritant la salle des délibérations étant actuellement en travaux, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur FOATELLI Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	Mme GUIQUET Sandra
M. POLI Jean-Baptiste	
M. BRUNETTI Alain	Etaient absents
M. MARTINO Enzo	M. BRANDIZI Pierre
M. FOATELLI Jean-Claude	M. VANNI Alain
M. CASALTA Jean-Philippe	
M. BASTIANELLI Francis	

Le Conseil Municipal :

- Après avoir examiné et approuvé le compte administratif ce même jour.
- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.
- Statuant sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2022.
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - Un résultat de fonctionnement de 53 242,98 €.

- Un résultat de fonctionnement reporté 2021 de 3 823,46 €.

Soit un résultat cumulé de la section de fonctionnement de 57 066,44 €.

- Un résultat d'investissement de 388 695,81 €.
- Un résultat d'investissement reporté 2021 de - 323 087,28 €.

Soit un résultat cumulé d'investissement de 65 608,53 €.

- Des restes à réaliser en dépenses de 0 €.
- Des restes à réaliser en recettes de 5 366 €.

Soit un solde des restes à réaliser d'investissement de 5 366 €.

Soit un excédent cumulé d'investissement cumulé de 70 974,53 €.

- **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation (résultat de la section de fonctionnement) de l'exercice 2022 comme suit :

Report en fonctionnement au R 002 de 57 066,44 €.

Report en investissement au R 001 de 65 608,53 €.

Affectation en réserves R 1068 en investissement de 0 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 25/03/2023

Le Maire

Jean-Luc MILLO

